

Provided for non-commercial research and education use.  
Not for reproduction, distribution or commercial use.



This article appeared in a journal published by Elsevier. The attached copy is furnished to the author for internal non-commercial research and education use, including for instruction at the author's institution and sharing with colleagues.

Other uses, including reproduction and distribution, or selling or licensing copies, or posting to personal, institutional or third party websites are prohibited.

In most cases authors are permitted to post their version of the article (e.g. in Word or Tex form) to their personal website or institutional repository. Authors requiring further information regarding Elsevier's archiving and manuscript policies are encouraged to visit:

<http://www.elsevier.com/authorsrights>

inclusion

# Le référent handicap en institut de formation

AUDE PARMENTIER  
Cadre de santé formateur

Ifsi du CHD Stell,  
25 avenue Paul-Doumer,  
92500 Rueil-Malmaison, France

■ Un référent handicap doit être nommé pour accompagner les étudiants en situation de handicap. ■ En institut de formation paramédical, il s'agit le plus souvent d'un cadre formateur. ■ Il réfléchit avec différents partenaires aux aménagements nécessaires pour faciliter le cursus, qu'ils soient pédagogiques ou matériels.

© 2023 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

Mots clés – aide-soignant ; aménagement ; handicap ; institut de formation ; référent ; stage

**A**vec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel [1], les établissements et instituts de formation s'inscrivent davantage dans une dynamique d'accompagnement et d'intégration des personnes en situation de handicap (PSH). C'est dans ce contexte qu'a été introduite l'obligation réglementaire qu'un référent handicap soit nommé au sein de ces structures.

Pour mener à bien l'inclusion des étudiants, ce dernier est « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les PSH » [1].

## RÉFÉRENT HANDICAP

Le référent handicap accueille les PSH, les oriente et les accompagne durant leur cursus de formation. Il est chargé de construire et de mettre en place une politique inclusive au sein de son établissement. Il informe et forme les professionnels exerçant dans sa structure tout en actualisant sa veille professionnelle. Il étend son réseau auprès de partenaires souhaitant s'impliquer dans une

démarche inclusive liée à la politique nationale du handicap. En outre, dans le cadre de la démarche qualité et d'amélioration des pratiques, il évalue et communique les résultats sur les différents plans d'actions qu'il a pilotés et menés en interne [2].

## Le référent handicap accueille et accompagne le futur professionnel durant le cursus de formation

Ainsi, le référent handicap se présente comme une personne-ressource sur cette thématique pour le public accueilli et pour l'équipe. Il est un interlocuteur de proximité pour ces derniers mais aussi de manière non exhaustive pour les professionnels encadrant l'étudiant en stage, les partenaires externes ou encore les services universitaires amenés à accompagner l'étudiant en situation de handicap (ESH).

En instituts de formations paramédicales<sup>1</sup> (IFPM), ce rôle incombe le plus souvent à un cadre de santé formateur

qui se doit d'être formé à cette mission.

## HANDICAP ET FORMATIONS PARAMÉDICALES

Cinq formes de handicap sont répertoriées : physique, psychique, mentale, sensorielle, cognitive intégrant aussi les maladies invalidantes. Ces dernières sont visibles pour 15 à 20 % des cas et sont, de fait, pour une large majorité, invisibles. Il s'agit donc de handicaps que nous sommes amenés à rencontrer auprès de certains étudiants, professionnels de demain.

■ **Les niveaux de sensibilisation relatifs à l'inclusion et à l'intégration du handicap** sont variables chez les soignants au regard de leur vécu personnel et professionnel. Il en résulte que les perceptions diffèrent en fonction de chacun, pouvant entraîner une certaine confusion entre incapacité et handicap. En effet, la représentation du handicap peut encore aujourd'hui être perçue comme incompatible avec l'activité de soignant ou le milieu des soins. C'est ce

Adresse e-mail :  
direction.ifsi@ch-rueil.fr  
(A. Parmentier).



Le référent handicap instaure un plan d'actions pour faciliter l'inclusion de l'étudiant en situation de handicap dans le milieu professionnel.

qu'avait relevé la Fédération hospitalière de France en 2016 dans son étude sur l'accessibilité aux IFPM [3].

■ **Il peut sembler plus complexe de créer des conditions d'accueil acceptables lors des stages** pour ces ESH qui peuvent avoir besoin d'aménagements spécifiques, dans un contexte de travail où les équipes sont à flux tendu. En effet, l'encadrement de ces étudiants présentant un handicap peut être perçu comme une charge de travail supplémentaire pour les équipes : encadrants, comme soignants et ce quel que soit le type de besoins en compensation de l'apprenant. Nous pouvons alors nous demander si le transfert d'informations en amont du stage sur la situation de l'étudiant et de ses besoins en aménagements serait pertinent (sous réserve que ce dernier donne son accord). Ainsi, l'élaboration d'une sorte de contrat entre le lieu de stage et l'institut permettrait d'anticiper les adaptations à mettre en place et de sensibiliser l'équipe qui serait amenée à encadrer l'ESH.

■ **La question se pose alors de savoir si tous les handicaps sont adaptés** à la formation entreprise par l'apprenant. Certains handicaps ou troubles ne peuvent effectivement pas être adaptés à la formation entreprise par l'ESH mais cela est propre à chaque personne, à chaque situation de handicap. En outre, cela dépend aussi des stratégies et des techniques de compensation qu'a développées l'individu en fonction de la typologie de son handicap et de l'environnement dans lequel il évolue. Notons que pour tout étudiant intégrant une formation paramédicale, un certificat d'aptitude d'un médecin agréé par l'agence régionale de santé doit être fourni. On peut y voir toutefois une limite, ce dernier n'étant pas le généraliste de ce futur apprenant, certaines informations peuvent lui être omises ou inconnues, ce qui peut impacter et fausser son jugement.

### AMÉNAGEMENTS EN FORMATION

Si l'on s'appuie sur le Code de l'éducation dans son article L123-4-2 [4], les

établissements se doivent de mettre en place les dispositions nécessaires pour faciliter le bon déroulement du cursus de formation et favoriser la réussite de ces ESH. Ainsi, il s'agit pour l'apprenant du droit à la compensation de son handicap, se traduisant alors par une réponse individuelle apportée par l'institution en termes d'accessibilité, d'inclusion, d'aides matérielles, organisationnelles ou encore humaines. En conséquence, pour que soient mis en place les aménagements nécessaires, un plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH) doit être enclenché. Ce dernier est mis en place après évaluation de la situation de l'ESH et de ses besoins par le service de santé universitaire ou la mission handicap. La procédure à suivre est similaire pour ces étudiants, elle se décline en trois étapes principales [5] :

- la prise de contact par l'étudiant avec soit le référent handicap de la structure ou la mission handicap de l'établissement ou un médecin du service universitaire<sup>2</sup> ;
- l'avis du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) avec proposition des aménagements ;
- la mise en place du PAEH. Ainsi, en fonction du type de handicap ou du trouble de l'étudiant, différents modes d'adaptations peuvent être envisagés (tableau 1, [6]) ;
- les aides humaines peuvent être des preneurs de notes, un interprète, l'assistance d'une tierce personne dans la rédaction de la copie lors d'une évaluation, etc. ;

### NOTES

<sup>1</sup> L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) détaille le fonctionnement de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.

Il existe également une section relative aux conditions de vie des élèves. [www.legifrance.gouv.fr/eli/arrêté/2021/6/10/SSAH2110960A/jo/texte](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrêté/2021/6/10/SSAH2110960A/jo/texte).

<sup>2</sup> Ndlr. Avec la transformation des services de médecine préventive et de promotion de la santé des étudiants en services de santé étudiants, toutes les personnes qui suivent un cursus dans l'enseignement supérieur auront accès à ces services jusqu'alors réservés aux parcours universitaires.

### RÉFÉRENCES

[1] Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. [www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037367660](http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037367660).

[2] Ressource Handicap Formation. Le rôle du référent handicap. <https://rhhf-agefiph.defi-metiers.fr/fiches/le-role-du-referent-handicap>.

[3] Fédération hospitalière de France. Étude sur l'accessibilité des instituts de formation paramédicale aux étudiants en situation de handicap. 31 mai 2016. [www.fhf.fr/ressources-humaines-handicap/etude-sur-laccessibilite-des-instituts-de-formation-paramedicale-aux-etudiants-en-situation-de](http://www.fhf.fr/ressources-humaines-handicap/etude-sur-laccessibilite-des-instituts-de-formation-paramedicale-aux-etudiants-en-situation-de).

[4] Code de l'éducation. Article L123-4-2. [www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038902229](http://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038902229).

[5] Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées. Aides humaines et aides techniques pour compenser votre handicap. 2 décembre 2022. [www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures/aides-humaines-et-aides-techniques-pour-compenser-votre-handicap](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures/aides-humaines-et-aides-techniques-pour-compenser-votre-handicap).

TABLEAU 1. Adaptations pédagogiques possibles en fonction du type de handicap [6].

Type de handicap	Caractéristiques dominantes pouvant interférer dans les apprentissages	Recommandations
<b>Dyslexie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension écrite plus ou moins lente et nécessitant plusieurs lectures</li> <li>• Difficulté de travailler en double tâche nécessitant en permanence des arbitrages qui sont une source importante de stress</li> <li>• Forte fatigabilité en raison des efforts démultipliés à fournir dans les tâches d'apprentissage</li> <li>• Difficultés accentuées dans l'apprentissage des langues, notamment en anglais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer les supports de formation avant la séance pour réduire l'appréhension de la situation d'apprentissage et limiter le travail en "double tâche"</li> <li>• Indiquer les textes à lire pour une séance avec des délais raisonnables</li> <li>• Donner des repères bibliographiques précis qui pourront être utiles pour rattraper des parties de cours mal comprises ou non prises en notes</li> <li>• Remettre les supports de formation au format électronique</li> <li>• Adapter les textes à lire et les supports de formation pour les rendre plus accessibles</li> <li>• Privilégier les supports visuels pour mieux assimiler et maintenir l'attention</li> <li>• Bien répartir la charge de travail</li> <li>• Privilégier une double transmission des consignes de travail : oralement et par écrit pour éviter la prise de notes et une reformulation des consignes pour en vérifier la compréhension</li> <li>• Autoriser les logiciels spécifiques (correcteurs orthographiques en français et en langues étrangères, dictée vocale, lecteur par synthèse vocale, etc.) et l'utilisation d'un ordinateur pour revenir sur les notes prises</li> <li>• Autoriser un preneur de notes, un secrétariat (relecture et correction des écrits)</li> <li>• Laisser le temps de réfléchir</li> <li>• Récapituler régulièrement</li> <li>• Prévoir un temps majoré lors des examens et une pause entre les épreuves</li> </ul>
<b>Maladies graves et invalidantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fatigabilité, troubles de l'attention et lenteur liés aux traitements</li> <li>• Risque d'états dépressifs</li> <li>• Temps de soins parfois incompressibles</li> <li>• Absences pour des consultations au centre de soins, des examens à l'hôpital</li> <li>• Besoin d'aide pour la prise de notes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demeurer attentif aux signes manifestes de fatigue</li> <li>• Étaler la charge de travail, aménager l'emploi du temps, les horaires</li> <li>• Dédier des lieux de repos ou de travail (pour échapper au stress généré par les grands groupes, l'affluence ou un environnement sonore important)</li> <li>• Éviter les situations stressantes (imposer des délais trop serrés, des échéances trop rapprochées, etc.)</li> <li>• Dispenser des signes de réassurance, des encouragements</li> <li>• Autoriser le tutorat, soutien social, binôme étudiant, preneur de notes en cas de lenteur et fatigabilité</li> <li>• Pour les aménagements et adaptations des examens, prévoir des pauses, la présence d'un soignant ou tiers "rassurant", une salle individuelle ou place particulière, temps majoré de composition (pour récupérer en cas de crise)</li> </ul>
<b>Troubles du déficit de l'attention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'oublis divers et variés, y compris de choses importantes ou perçues comme évidentes</li> <li>• Difficultés à réguler les émotions</li> <li>• Résultats très inégaux, en fonction de l'attention et du travail d'investissement à mobiliser pour dépasser un obstacle</li> <li>• Difficulté de travailler en double tâche nécessitant en permanence des arbitrages qui sont une source importante de stress plus particulièrement pour ceux ayant de faibles capacités d'attention divisée</li> <li>• Forte fatigabilité en raison des efforts constants et démultipliés à fournir dans les tâches d'apprentissage courantes</li> <li>• Difficultés à démarrer les devoirs à faire (mise en œuvre) ou à les terminer, avec des répercussions sur les délais à tenir</li> <li>• Soucis de planification et d'organisation de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer les supports de formation avant la séance pour réduire l'appréhension de la situation d'apprentissage et limiter les situations de double tâche</li> <li>• Transmettre les supports de formation sous forme numérique ou photocopiée</li> <li>• Bien répartir la charge de travail, scinder les apprentissages, fragmenter les tâches longues en étapes courtes</li> <li>• Privilégier une double transmission des consignes de travail : oralement et par écrit pour éviter la prise de notes, donner une seule consigne à la fois et faire reformuler la consigne</li> <li>• Permettre à la personne de bouger ou de sortir pour favoriser la remobilisation de l'attention</li> <li>• Permettre à la personne de s'isoler après un effort attentionnel ou lorsqu'elle est dans un environnement très sollicitant</li> <li>• Limiter les sources de distraction : éviter les stimuli parasites</li> <li>• Limiter le bruit, les environnements et supports pédagogiques visuellement surchargés</li> <li>• Autoriser l'usage d'un ordinateur en cas de difficultés de transcription manuelle</li> <li>• Donner des repères bibliographiques précis qui pourront être utiles pour rattraper des parties de cours manquées, mal comprises ou non prises en notes</li> <li>• Apporter des signes de réassurance</li> <li>• Prévoir un temps majoré lors des examens et une pause entre deux évaluations quand c'est nécessaire</li> </ul>

- les aides techniques peuvent consister en l'adaptation de certains documents, du prêt ou de la mise à disposition de matériels comme un ordinateur avec un correcteur orthographique ;

- des aménagements d'amplitudes horaires, des examens et de parcours par du temps majoré lors des épreuves par exemple ;

- des équipements d'accessibilité des locaux.

Ces dispositions doivent être adaptées au type de handicap de l'étudiant concerné et à la formation entreprise. Elles peuvent aussi s'appliquer lors des stages, comme une réduction de l'amplitude des horaires.

La mise en place de ces aménagements nécessite un accompagnement de l'étudiant par l'équipe pédagogique comprenant une adaptation de ses méthodes.

### PLURALITÉ DES ACCOMPAGNEMENTS

Le centre de rééducation et d'insertion professionnelle, situé à Castelnau-le-Lez (34) [7], par exemple, s'adapte au handicap de l'étudiant et s'appuie sur ses besoins pour la mise en place d'aménagements lors des enseignements théoriques et cliniques ainsi que lors des examens. Cela permet de satisfaire et de répondre aux exigences du référentiel de la formation entreprise par l'apprenant.

■ **Ces mesures peuvent être associées** en parallèle, et de manière non exhaustive, à une prise en charge médicale, psychologique ou sociale en fonction des nécessités de l'apprenant. Ainsi, cette pluralité des ressources serait un

levier mettant l'ESH dans de meilleures conditions de réussite durant sa formation.

■ **Toutefois, dans l'optique d'accompagner les PSH, il est du rôle de l'institution de sensibiliser**, de former et de donner les outils nécessaires aux professionnels qui seraient en interaction avec elles tout en tenant compte du fait de ne pas concéder des faveurs ou des passe-droits à ces apprenants, mais plutôt de faire en sorte qu'ils aient les mêmes chances de réussite que leurs pairs en suppléant leurs limitations fonctionnelles [8]. Un élément essentiel : la prise de contact précoce avec le référent handicap de l'Ifas ou de l'Ifsi permet à l'étudiant d'enclencher plus rapidement les démarches liées aux aménagements nécessaires à son handicap. Cela est d'autant plus vrai que la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant dure onze mois, ce signalement anticipé permet ainsi de mettre l'apprenant dans de meilleures conditions pour entreprendre sa formation.

■ **Dans ce contexte, la confiance** semble être un élément indispensable dans la relation du référent handicap ou du formateur avec l'étudiant qu'il suit [9]. Cela permet à ce dernier de pouvoir exprimer ses craintes et besoins, qu'il soit porteur d'un handicap visible ou invisible. Notons que certains apprenants font encore le choix de taire leur handicap durant l'entièreté de leur formation ou de façon temporaire ou de manière plus stratégique lors des stages par peur d'être stigmatisés.

Des étudiants présentant une situation de handicap similaire ne

se verront pas forcément proposer des aménagements identiques au sein d'une même formation, car il est prioritaire de tenir compte du contexte dans lequel se trouvent ces apprenants et de leurs parcours antérieurs pour proposer des compensations au plus proche de leurs besoins [10].

### CONCLUSION

La politique inclusive portée par le référent handicap et les équipes devrait faciliter l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Rappelons cette réalité encore prégnante du risque de stigmatisation et de non-inclusion auquel peuvent faire face ces derniers, dont une grande part font encore le choix de taire leur handicap. D'où l'intérêt d'une nécessaire relation de confiance entre le formateur et l'étudiant afin que ce dernier puisse aisément exprimer ses besoins ou les difficultés qu'il peut être amené à rencontrer au cours de sa formation, que ce soit en stage ou en institut. La subtilité pour le cadre dans cet accompagnement est de le faire avec équité tout en s'appuyant sur les besoins de l'apprenant.

L'association de différents accompagnements à un niveau pédagogique, médical, psychologique ou encore social permet de faciliter l'apprentissage de l'ESH et d'optimiser ses chances de réussite durant la formation à condition que ce dernier soit acteur dans sa prise en charge. Toutefois, il semble nécessaire d'être suffisamment sensibilisés à ce sujet et aux divers profils que nous sommes amenés à rencontrer afin d'accompagner ces étudiants, futurs professionnels de demain. ■

### RÉFÉRENCES

- [6] Ressource Handicap Formation. Les adaptations pédagogiques. <https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr/dossiers/les-adaptations-pedagogiques>.
- [7] Lahidely M. Être en situation de handicap et se former en Ifsi, c'est possible ! Actusoins. 6 décembre 2019. [www.actusoins.com/320894/etre-en-situation-de-handicap-et-se-former-en-ifs-i-cest-possible.html](http://www.actusoins.com/320894/etre-en-situation-de-handicap-et-se-former-en-ifs-i-cest-possible.html).
- [8] Lavoie AM, Gelinas L, Larocque S, et al. Les mesures d'aménagement pour les étudiants(e)s de sciences infirmières en situation de handicap. *Perspective soignante* 2019;(66):111-21.
- [9] Le Roux C, Bousquet L. Accompagner les étudiants infirmiers dyslexiques. *Soins Cadres* 2017;26(103S):S25-7.
- [10] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Guide d'aide à l'évaluation des besoins de l'étudiant en situation de handicap. 2019. p. 9. [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content\\_migration/document/Guide\\_aide\\_evaluation\\_1061376.pdf](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Guide_aide_evaluation_1061376.pdf).

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique. Guide pratique. Pour faciliter l'inclusion en institut de formation sanitaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Février 2021. [www.fiphfp.fr/sites/default/files/2022-03/Guide%2Bpratique%2Binstitut%2Bde%2Bformation%2Bsanitaire.pdf](http://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2022-03/Guide%2Bpratique%2Binstitut%2Bde%2Bformation%2Bsanitaire.pdf).

*Déclaration de liens d'intérêts*  
L'auteur déclare ne pas avoir de liens d'intérêts.